

**DELIBERATION N° 19/149 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT DESIGNATION D'UN CONSEILLER AU SEIN DE LA COMMISSION
LOCALE DE RECENSEMENT DES VOTES INSTITUTEE DANS LE CADRE
DES ELECTIONS AU PARLEMENT EUROPEEN DU 26 MAI 2019
(HAUTE-CORSE)**

SEANCE DU 23 MAI 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt trois mai, l'Assemblée de Corse, convoquée le 6 mai 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Guy ARMANET, François BENEDETTI, Pascal CARLOTTI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Laura Maria POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Anne TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Danielle ANTONINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
Mme Véronique ARRIGHI à Mme Anne-Laure SANTUCCI
M. François BERNARDI à M. Paul MINICONI
M. Jean-François CASALTA à M. Pascal CARLOTTI
M. Marcel CESARI à M. Paulu Santu PARIGI
Mme Santa DUVAL à Mme Chantal PEDINIELLI
Mme Muriel FAGNI à Mme Frédérique DENSARI
Mme Marie-Anne PIERI à Mme Christelle COMBETTE
M. Petr'Antone TOMASI à Mme Laura Maria POLI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Valérie BOZZI, Michel GIRASCHI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, Pierre POLI, Camille de ROCCA SERRA, Julia TIBERI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
VU le Code électoral, et notamment son article R. 107,
VU le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, et notamment l'article 68,
SUR saisine de M. le Préfet de Haute-Corse reçue le 16 mai 2019,
SUR rapport du Président de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

DESIGNE, au sein de la commission locale de recensement des votes instituée dans le cadre des élections au parlement européen du 26 mai 2019, les représentants suivants, pour le département de la Haute-Corse.

TITULAIRE	SUPPLEANT
Mme Frédérique DENSARI	M. Petr'Antone TOMASI

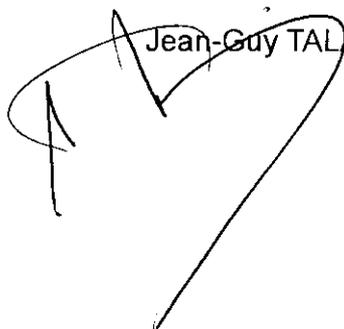
ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 23 mai 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



Accusé de réception

Objet	DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AU SEIN DE LA COMMISSION DE RECENSEMENT DES VOTES DE HAUTE-CORSE
Identifiant acte	02A-200076958-20190523-039856-DE
Identifiant interne	039856
Date de réception par la préfecture	24 mai 2019
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	23 mai 2019
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3

[Fermer](#)